

## LETTRE DES AMIS n° 162

### \* DATES À RETENIR

#### • Rappel :

1) **Samedi 6 mars, à 10 heures précises**, aux **Archives départementales**, première conférence de M. **Pierre Gérard**, Conservateur général honoraire du Patrimoine, Président d'Honneur de notre Association.

Thème abordé : "**Les bastides méridionales**".

2) **Samedi 13 mars, à 10 heures précises**, aux **Archives départementales**, deuxième conférence de M. **Pierre Gérard** consacrée au même thème.

3) **Samedi 20 mars, à 9 h 30**, aux **Archives départementales**, étude d'un type particulier de document : **les compoix d'Ancien Régime** (2<sup>e</sup> partie). **La taille royale - La capitation et le vingtième**, avec exercices de paléographie avec la participation de tous (**débutants et confirmés**).

4) **Judi 25 mars, à 17 h 30**, aux **Archives départementales**, **cinquième cours de paléographie** animé par Mme **Geneviève Cagniant-Douillard**, Conservateur en chef aux Archives de la Haute-Garonne, destiné aux **lecteurs confirmés**.

Association  
**Les amis des archives**  
de la Haute-Garonne

\*  
\* \*



1) **Samedi 27 mars, à 10 heures précises, au Réfectoire des Jacobins**, présentation de l'exposition « **L'an mil et la Hongrie** » par Mme **Monique Rey-Delqué**, Conservateur du Patrimoine, Directeur de l'Ensemble conventuel des Jacobins, chargée du Patrimoine historique de la ville de Toulouse.

**Rendez-vous à l'entrée de l'Eglise des Jacobins.**

2) **Samedi 10 avril, à 9 h 30, aux Archives départementales**, cinquième « **atelier de paléographie** », animé par **Louis Latour**, avec la participation de tous, destiné aux **lecteurs débutants**.

### \* APPEL AUX AMIS

Il a été volé chez une de nos amies, à Toulouse, le dimanche 24 janvier 1999, un coffret contenant des papiers de la famille CAMENA d'ALMEIDA, DE BRIGES, LAFARGE, DUPUY, en particulier :

- documents et parchemins personnels sur les différentes campagnes militaires de Diego CAMENA : 1808 à 1832 et campagne du Maroc de Jean CAMENA 1920/1934
- correspondances Joseph Bédier, Emile Mâle, Vidal de la Blache adressées à Pierre CAMENA ; discours de mariages du Cardinal Saliège, article de journaux, vieux livrets de famille etc...
- des médailles et décorations militaires : 1 légion d'honneur (ordre royal époque Charles X) + 2 légions d'honneur, 1 médaille Polonaise.

Si au cours d'une de vos visites chez un antiquaire ou chez un brocanteur, ou ailleurs, vous découvriez, par hasard, ces documents, nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir nous en informer le plus rapidement possible afin que nous puissions prévenir notre amie.

### \* LES TRAVAUX DES AMIS

1) Un troisième livre de notre ami **Jean Maurel** doit paraître prochainement sous le titre *Imaginez des Femmes au temps des rois, en Ségala rouergat*. Gageons qu'il rencontrera le même succès que les deux précédents.

Le verso du bulletin de souscription joint à cette lettre en décrit le contenu et **un chapitre vous en est proposé en Petite Bibliothèque** pour vous laisser découvrir le style de l'auteur et sa gourmandise pour l'histoire locale.

2) Nous vous recommandons, par ailleurs, la lecture dans *L'Auta* n° 643 de février 1999 d'un article fort documenté de notre ami **Charles Gaspard** consacré à deux monuments du Quartier Marengo-St-Sylve : l'Ecole Vétérinaire (aujourd'hui disparue) et l'Observatoire de la Colonne.

## \* POUR INFORMATION

1) **Mercredi 17 mars, à 20 h 30, Salle du Sénéchal**, 17, rue de Rémusat à Toulouse, la **Société toulousaine d'Etudes médiévales** organise une conférence au cours de laquelle **M. l'Abbé Georges Passerat**, Professeur d'histoire religieuse du Moyen Age à l'Institut catholique, évoquera le sujet suivant : « Gerbert d'Aurillac, le Pape de l'an Mil ».

Voici le texte de présentation de la conférence qui nous a été adressé par notre amie Mme **Marguerite Favre**, Présidente de la S.T.E.M.

*« Le 9 avril 999, l'auvergnat Gerbert d'Aurillac devient le premier pape occitan de l'histoire. Ce religieux lettré naît dans l'espace aquitain qui a favorisé la naissance de Cluny et a vu naître le chant des troubadours. Issu de cette civilisation chevaleresque, le moine Gerbert quittera l'espace occitan pour aller se former en Catalogne, où il se trouvera au contact de la civilisation arabe. Mathématicien, astronome, musicien, il passait pour l'homme le plus savant de son époque. A Rome, il devient le pape Sylvestre II, ami et conseiller du jeune Otton III. Le pape et l'empereur de l'An Mil s'accocieront pour faire triompher leur conception d'un monde nouveau et d'un règne universel. Ce rêve de l'An Mil s'achèvera brutalement par la mort des deux maîtres du monde en 1002 et 1003 ».*

2) **Samedi 27 mars** prochain, à **15 heures**, à **Saint-Girons**, conférence de notre amie Mme **Christine Lalande** sur le thème « L'Ordre du Temple en Comminges et Couserans » organisée par l'Association « Les Amis de Saint-Lizier », présidée par notre amie Mme **Simone Henry**.

3) **Conférences organisées par le Musée Saint-Raymond et les Amis du Musée Saint-Raymond :**

- **jeudi 11 mars, à 17 h 30** : « *L'apport de l'archéologie à la connaissance de la religion gauloise* »

Intervenant : **Jean-Louis Brunaux**, chargé de recherche au CNRS

- **jeudi 8 avril, à 17 h 30** : « *L'énigme Nymfius* »

Intervenant : **Jean-Marie Paillet**, Professeur d'histoire ancienne à l'Université de Toulouse-Le Mirail.

Nous rappelons que ces conférences sont données dans le cadre de la **Salle du Sénéchal**, 17, rue de Rémusat à Toulouse.

---

## \* TRIBUNE D'EXPRESSION LOCALE

### Commingeois, vous avez la parole !

• Le **Congrès de la Fédération des Sociétés Académiques et Savantes** Languedoc-Pyrénées-Gascogne est organisé cette année par nos amis de la **Société des Etudes du Comminges**. Il se déroulera à **Saint-Gaudens** les **26-27 et 28 juin** prochains.

• Nous avons, par ailleurs, le plaisir de vous informer que notre ami M. **René Souriac**, Professeur d'histoire moderne à l'Université de Toulouse-le Mirail, Vice-Président de l'Université, vient d'être élu **Président de la Société des Etudes du Comminges** en remplacement de M. Rivère.

Les Amis des Archives de la Haute-Garonne lui adressent leurs plus vives félicitations et le prient de croire à l'expression de leurs sentiments bien cordialement dévoués.

*Le Conseil d'Administration*

## \* RÉPONSE À L'AVIS DE RECHERCHE n° 154

### « Faire inculper son poinçon »

« Faire inculper son poinçon » ne peut provenir que d'une erreur d'orthographe et d'impression que le Pasteur Romane-Musculus n'a pu commettre car c'était un fin lettré.

En fait, le verbe correct est « insculper » écrit quelques fois « insculpter ».

Faire insculper son poinçon sur la table de maîtrise consistait à poinçonner le poinçon personnel du maître sur une plaque de métal confiée au maître juré, et servait ainsi à reconnaître l'atelier d'où sortait un ouvrage. Ces plaques de métal étaient souvent faites de la matière utilisée par l'atelier : or, argent, étain, d'où le nom de table.

Le poinçon est appelé encore « poinçon de maître » et doit son origine à une ordonnance de Jean le Bon datée du 10 août 1355 qui prescrivait une marque spéciale à chaque fabricant telle que fleur de lys couronnée ou pas, étoile, croissant, initiale du nom, etc... et devait être facilement reconnaissable pour éviter les confusions.

Cette opération était faite dès que la maîtrise était accordée après la confection du chef d'œuvre imposé démontrant les qualités du candidat à la maîtrise qui, ainsi reconnu par ses pairs, pouvait exercer le métier en son nom.

Ces plaque ou « tables » sont rarissimes puisqu'il n'y en avait qu'une par centre et par métier. La seule que je connaisse est celle des orfèvres de Castres, demeurée dans la famille du dernier fabricant.

A côté de ce poinçon, il en existe une quantité d'autres :

a) marquant le paiement d'un impôt :

- de charge,
- de décharge,
- de garantie,
- de contremarque,
- de recense,
- d'importation,
- de vieux,
- de hasard,
- de reconnaissance, etc...

b) relatifs à la fabrication :

- de communauté,    T.O.L. pour Toulouse,  
                                  C.A.S. pour Castres  
                                  P.A.U. pour Pau  
                                  S.     pour Saumur  
                                  V.     pour Versailles
- de date,                soit les deux derniers chiffres  
                                  soit une lettre de l'alphabet.

Enfin, précisons que depuis 1797 les poinçons de maître sont obligatoirement inscrits dans un losange.

*François LAVAL*

### \* AVIS DE RECHERCHE n° 155

Dans certains compoix du XVI<sup>e</sup> siècle et parfois même du XVII<sup>e</sup> siècle, les deniers d'allivrement sont suivis de **pites**, **mailles** ou **oboles**.

Quelle est la valeur réelle de ces menues monnaies de compte ?

### \* AVIS DE RECHERCHE n° 156

Sous l'Ancien Régime quelle est la différence entre un **revenu foncier** et une **censive** ?

## \* RÔLE DE CE QUE J'AI DÉPENSÉ POUR MON FILS À SA RÉCEPTION DE CHEVALIER DE L'ORDRE DE MALTE

Notre ami **François Laval** nous fait parvenir un fort curieux document qui montre les difficultés auxquelles se trouve confronté un père de famille désireux d'obtenir la nomination de son fils comme chevalier de l'ordre de Malte, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

On ne manque pas d'être surpris par le nombre de personnes importantes qui ont dû être « mises en branle » pour que « l'affaire se présente bien » : procureur général, commandeurs, généalogistes, notaires... Sans oublier le reste : voitures, domestiques etc...

Le père ayant noté scrupuleusement toutes les dépenses engagées, celles-ci, au total, représentent un investissement qui est loin d'être négligeable ainsi qu'on peut le constater.

« Pour le droit de minorité quatre mille cinq cens Soixante six Livres Six Sols Six deniers cy ...	4566 £ 06 S 6 d
Pour le Bref deux cens douze livres dix sept sols cy ...	0212 £ 17 S
le 6 <sup>me</sup> 10 <sup>bre</sup> 1716 iay baille a mr carbonel pour avoir fait nommer les commissaires et avoir dressé une minute du verbal quinze livres ...	0015 £
le 2 <sup>me</sup> janvier 1717, i'ay esté à Limoux pour y prendre mr le commandeur de cazeaux et fait partir le cocher et le palefrenier pour conduire les mules avec la litiere pour aller a peiriac ches mr le commandeur de mazan qui s'est rendu a carcassonne et moy de même et depansé dix livres dicy a carcassonne compris mon seiour de limous soixante trois livres dix neuf sols pour nostre depense du seiour de carcassonne y ayant trois iours avec ses mrs et leurs valets, et pour la depense du cocher et du palefrenier a peiriac en allant et retour et puis a limous pour mr le commandeur de cazeaux vingt livres, et a mon retour a la dinée de Seissac trante Six Sols onze deniers, au sr cartou d'azille pour y avoir porte un original des pactes de mariage de iacques de genibreuse dix livres, au sr maurel notaire de st pons qui a porté loriginal des pactes de mariage de feu mon pere trante cinq livres, au sr aussenac pour loriginal du testament de feu mon grand pere dix livres a la veuve de robert pour avoir presté loriginal du testament de genibreuse sept livres dix Sols, et au Secretaire des mrs les commissaires quarante livres ce qui revient a cent nonante Sept livres Seze Sols onze deniers cy ...	0197 £ 16 S 11 d

aux valets des mrs les commissaires quarante livres cy ...	0040 £
le 9 <sup>me</sup> may 1717 a mr pech qui est allé a toulouse pour scavoir du sr. carbonel les actes qu'il luy faut pour Sa depense de trois iours huict livres	0008 £
dans le mois de mars 1717 a un laquay que mr le procureur general a envoyé expres pour avoir mon equipage afin de lenvoyer a mr le commandeur de grille qui estoit du coté de St bertrand trante cinq Sols, et au voiturier du litiere qui est allé chercher mr de grille trante deux livres, quarante Sols que mr le procureur general a donné a un homme qu'il a envoyé expres a mr de grille pour Scavoir s'il vouloit se rendre a toulouse pour nommer d'autres commissaires. c'est trante cinq livres quinze Sols cy ...	0035 £ 15 S
le 24 <sup>me</sup> may 1717 iay esté faire finir les preuves, baillé pour les armoiries des quatre familles qui Sont de mr de terraube de mr le mazuyer, de ratté, et les miennes quatorze livres huictante deux livres quinze Sols pour ma depense de neuf iours et des deux commissaires et leurs valets Septante cinq livres quinze sols pourles fraix des voyages des mrs les commissaires qui Se Sont rendus à toulouse huictante livres pour dix iours de travail au sr carbonel pour l'adresse de lenquete trante livres pour les trois coppies de lenquete, et quatre vingts dix livres pour les droits réglés des diverses relations faites devant les commissaires et pour la reccision des actes, devant deux commissaires et lenquete secrete devant Six gentilshommes ce qui revient a trois cens Septante deux livres dix Sols cy ...	0372 £ 10 S
Le premier iuin 1717 aux valets des deux derniers commissaires trante livres cy...	0030 £
Le jour precedent aux porteurs de mr quatorze livres pour Sept iours cy ... plus au portier des mrs de l'ordre, cinquante Sols	0007 £ <hr style="width: 100px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 5504 £ 13 S 5 d
le premier iuin <u>1717</u> pour envoyer les preuves a malthe ayant remis le bref a mr carbonel avec un certificat du baptistaire de mon fils égalisé de mr le grand vicaire icy baillé au sr carbonel Cent huictante livres cy ...	0180 £

pour le droit du roy de la somme de  
minorité cinq livres et pour l'original  
du testament de feu mon pere au sr lamy  
notaire de St iullia. Sept livres dix Sols.  
et pour le port des actes envoiés a malthe  
quinze livres c'est vingt Sept livres dix  
Sols cy ...

0027 £ 10 S 00 d

plus pour avoir fait faire l'arbre de  
la généalogie 5 £, des copies d'actes envoiés  
a malthe, 5 £ et l'inventaire des actes qui ont  
esté envoiés 5 £, ou avoir envoié un homme  
a St pons pour avoir l'original d'un  
notaire 3 £, ou a limous a mr de cazeaux par  
le maistre valet 3 £ vingt une livre cy ...

0021 £

le tout revient a

5733 £ 3 S 5 d.

Document communiqué par *François LAVAL*

### **\* UNE SEMAINE À L'HOSPICE DE LA GRAVE, AU MILIEU DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE : « Ce n'est pas triste ! »**

Souvenez-vous, lors de « l'atelier de paléographie » du samedi 23 janvier dernier, nous vous avons présenté un texte fort curieux, non daté et non signé, tiré du fonds de l'Hospice Saint-Joseph de la Grave, déposé aux Archives municipales de Toulouse<sup>(1)</sup>.

S'il est malheureusement impossible d'obtenir des renseignements sur l'auteur, rédacteur du document, on peut, par contre, grâce à l'analyse de l'écriture, raisonnablement supposer que le texte a été rédigé vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.

De quoi s'agit-il ?

Informés du comportement scandaleux de certaines pensionnaires de l'Hospice, inquiets des dépenses excessives que nécessite leur entretien, les « Administrateurs » de l'Hôpital<sup>(2)</sup> chargent un « notable » de mener une enquête sérieuse afin de relever les abus constatés et de proposer des solutions pratiques permettant d'obtenir des économies substantielles.

Il s'agit, somme toute, de procéder à un véritable « audit » avant la lettre. Ainsi, pendant toute une semaine, la personne désignée va vivre au sein même de l'Hôpital, au milieu des pensionnaires, en notant scrupuleusement tout ce qui lui paraît choquant voire scandaleux et qui mérite d'être dénoncé, tout en proposant des solutions pratiques permettant d'améliorer la rentabilité.

(1) Archives municipales de Toulouse GG 956.

(2) Pour avoir des renseignements plus précis sur l'administration de l'Hôpital on peut consulter la plaquette de Lise Enjalbert : L'Hôpital Saint-Joseph de la Grave de Toulouse, publié par l'Association des Amis de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques et de l'Hôpital Saint-Joseph de la Grave, en 1994.

Le document que nous vous soumettons est donc le rapport très circonstancié qui a été adressé par « l'enquêteur anonyme » aux « Administrateurs » de l'Hospice de la Grave.

Il ne manque ni de saveur ni de gaillardise dans la mesure où rien de ce qui a été observé n'a été caché. Il foisonne de remarques d'une cruelle vérité. Il constitue un témoignage vivant, irremplaçable de la vie quotidienne à l'Hospice de la Grave, au milieu du XVIIe siècle. Pour en faciliter la lecture nous avons délibérément retranscrit le texte en adoptant pour chaque mot la graphie moderne et en mettant la ponctuation qui fait cruellement défaut.

\*

\* \*

« Messieurs, mon peu de mémoire, laquelle je perds tous les jours et la difficulté que j'ai à prononcer ce que je veux dire, à cause de la perte et défaut de mes dents, m'oblige à vous supplier d'avoir agréable que je vous fasse entendre brièvement par écrit ce qui s'est passé dans l'Hôpital de la Grave cette semaine où je me suis trouvé le plus souvent qu'il m'a été possible.

Je vous entretiens premièrement de quelques réparations à faire. On a acheté huit fust postam<sup>(3)</sup> à 3 livres 4 sols qui est encore dû au marchand et de deux charpentiers qui ont travaillé cette semaine et quelques jours de l'autre qui ont raccommoqué toutes les couchettes des femmes, lesquelles, plus insolentes que jamais ont brûlé tous les aix<sup>(4)</sup> d'icelles ; auxquelles femmes nous avons protesté que dorénavant chacune répondra de son lit et que s'il y arrive plus de désordre, celle qui sera trouvée coupable sera grièvement punie et châtiée.

Lesdits charpentiers ont achevé de faire les lits du dortoir des enfants où il y a présentement 45 lits disposés en trois rangs. Reste encore à faire dans les chambrettes qui sont sous la galerie, huit ou dix lits pour placer les hommes qu'on recevra ou ceux qui passeront. A présent lesdits charpentiers font deux confessionnaux.

Pour rendre ces lits propres à coucher, il faut acheter 100 cannes<sup>(5)</sup> ou environ de toile pour faire paillasses et coussins et paille pour les remplir, pour garnir 18 ou 20 lits.

Ces charpentiers ont fait aussi le courondat<sup>(6)</sup> pour diviser en deux la salle qui est au corps du devant dudit hôpital. De l'un côté est logé le tailleur, de l'autre où il y a cheminée est pour loger les prêtres où il est fort nécessaire de les placer promptement à cause des vues qu'ils ont sur l'appartement des femmes à la chambre où ils couchent. Pour ce faire, on travaille au torchis dudit courondat à prix fait à 5 livres.

Il est aussi fort nécessaire d'acheter une pierre ou pièce de coural<sup>(7)</sup> pour faire un seuil au portail de l'entrée dudit hôpital car la pierre qui y est, est si brisée que les enfants sortent à pièces (par morceaux) et passent par dessous ledit portail et s'en vont.

Voilà pour ce qui est des réparations.

---

(3) Planches de parquet.

(4) Etagères.

(5) Une canne vaut 1,796 m.

(6) Assemblage de poutrelles.

(7) Cœur de chêne.

J'ai à vous donner encore MM. quelques avis, s'il vous plaît, pour le bien avancement et subsistance de cette maison. Le premier est que si l'hôpital est obligé de recevoir les femmes vérolées - je dis obligé, MM. car je crois que cela n'est pas encore bien résolu -, il serait nécessaire ce me semble, de faire raccommoier, s'il se peut, une des tours, la plus commode dans l'enclos dudit hôpital pour y remettre ces femmes et y être soignées et médicamentées en assurance. Car de les laisser dans cette maisonnette, hors l'hôpital où l'on a accoutumé de les mettre, il en arrive qu'elles s'en vont ou que les hommes les vont voir et se jettent inconsidérément dans le péril avec elles ou, du moins, les cajolent et subornent<sup>(8)</sup> ce qui est scandaleux, et depuis dix ou douze jours, il s'en est sauvée une de ce lieu-là, appelée Mouton du Berry, laquelle a fait plus de mal depuis ce temps-là qu'elle n'avait fait durant quatre mois auparavant, ayant peut-être donné du mal à cinquante personnes et débauché trois ou quatre filles qui sont présentement à l'empire avec elle. Outre que la femme qui les sert dans cette maisonnette n'est jamais contente de la chair, du bois et autres choses nécessaires qu'on lui baille pour l'entretien, ce qui se pourrait faire dans la cuisine dudit hôpital.

Secondement, l'hôpital est si pauvre et si endetté qu'il faut bien songer à retrancher et épargner tout ce qu'on pourra. C'est pourquoi il me semble que de trois cuisines il n'en faudrait qu'une car trois feux dévorent quantité de bois et des trois cuisines réunies en une, il en arriverait une grande épargne par an et, celle des femmes subsistant, il en arrive du désordre, car il faut fort souvent ouvrir le portail de cet appartement et il faut que les hommes et garçons y entrent, tantôt leur porter du sel, tantôt de l'huile pour faire leur potage, sans cela ces femmes se gardent le tout, le vendent et n'en mettent point au potage des garçons, prennent le meilleur potage, n'envoient que de l'eau claire aux garçons, tantôt il leur faut porter leur pain, leur vin, du bois ou aller prendre le potage desdits garçons et ainsi, ouvrant et fermant si souvent, on ne peut pas empêcher que ces femmes ne sortent de ladite maison, ce que le cuisinier avec le marmiteux qu'il a peut faire aisément n'ayant qu'à vaquer à la cuisine. On n'aurait qu'à bailler le potage à ces femmes à la porte et le pain et le vin par le guichet, sachant le nombre d'icelles, et ce n'est pas peu de choses d'épargner par ce moyen 50 ou 60 livres de bois et davantage tous les ans, mais encore ce serait éviter les désordres qui arrivent d'ouvrir si souvent cette porte.

Il me semble aussi, MM, qu'il y a de grands inconvénients de faire entendre la messe et assister à la prière tous les jours, tous les pauvres qui sont dans le dit hôpital parce qu'ils mettent plus de temps à cette messe et prière et à dîner et souper qu'à travailler, et c'est assez, ce me semble, qu'un artisan qui a besoin de travailler pour vivre entende la messe le dimanche et jours de fêtes commandées et que les autres jours il s'emploie et s'occupe rigidement à son travail après avoir fait sa petite prière à son lever. Au contraire, ces pauvres en quittant leur besogne si souvent se rendent si libertins qu'ils passent longtemps à se remettre à leur devoir, s'amusant à caqueter et badiner ou se battre aussi bien que les femmes. De plus, les femmes s'échappent à la fin de la messe ou demeurent à parler avec les prêtres particulièrement après la prière qui se fait parfois fort tard, ce qui éviterait si lesdits pauvres n'oyaient la messe que les jours de fêtes car bien que la porte de l'église du côté des femmes demeurât fermée les jours de travail, cela n'empêcherait pas que les prêtres ne priassent Dieu et disent la Sainte Messe chaque jour.

De plus, il est nécessaire de recommander à MM. l'économe et contrôleur et MM. les directeurs qui seront de semaine y doivent exactement prendre garde que la demoiselle de Calfapé qui tient la clé de l'appartement des femmes, la tienne fermée et, l'ouvrant par nécessité, qu'elle ne permette pas qu'aucune femme sorte pour s'asseoir sur les sièges qui sont auprès de ladite porte où, quelques fois, elles sont en

---

(8) Séduisent.

discours avec les prêtres ou autres personnes qui s'y rencontrent, ce qui est fort ridicule et dangereux car il y en a qui sont fort affectées qui montrent leurs tétins et disent des paroles indécentes et quelquefois les étrangers les voyant en cette posture, commentent sur ces procédures.

Le plus important avis que j'ai à vous donner, MM, c'est que je trouve, par le compte que j'en ai fait par le menu, qu'il se fait une excessive dépense dans ledit hôpital qui ne subsistera, ai-je-peur, icelle revenant présentement à 850 setiers<sup>(9)</sup> de blé par an outre le vin, le bois, les toiles qu'il faut acheter et les réparations qu'il faut faire, laquelle dépense croîtra à l'enfermement des pauvres et multipliera grandement après la cueillette<sup>(10)</sup>, à cause des pauvres qui se retireront et viendront de dehors. Ainsi, il faut bien examiner à quels pauvres on doit assister hors de l'hôpital car je trouve qu'on distribue déjà du pain, chaque semaine, à 60 pauvres à la ville, et qu'il y a grand nombre qui en demandent. Je trouve encore que c'est trop de donner un petit pain par repas à chaque pauvre car il est assuré que j'ai vu à leurs repas qu'après avoir mangé leur potage, ils ne mangent que peu ou point du pain et, se l'emportant, il y en a qui le vendent, le jouent ou le laissent perdre, en ayant souvent trouvé de tout sec et moisi sous les paillasses et autres endroits de la maison.

C'est tout ce que j'avais à vous faire savoir, Messieurs. »

*Les animateurs de l'Atelier de paléographie*

## \* LA VIE EN ROSE : LE RETOUR DE LA BRIQUE

La brique a toujours suscité l'admiration des Toulousains en général et de nos *Amis* en particulier, mais aussi de nombreuses interrogations de toutes sortes liées à son histoire, à sa typologie, à sa fabrication et au vocabulaire technique qui l'accompagne.

### En 1992, dans la « Lettre des Amis »...

Le premier article qui avait entraîné une série d'études consacrées à la brique, est celui de Brigitte Saulais, alors documentaliste aux Archives départementales de la H.G., chargée de l'action culturelle et éducative, intitulé *A propos de briques ou le mot ... rare*<sup>(1)</sup>. Cette étude, reprise et développée dans le colloque *Le patrimoine en brique*, tenu à Albi du 17 au 19 septembre 1992, a été publiée dans la revue *Monuments Historiques* de 1993<sup>(2)</sup>.

L'étude portait essentiellement sur l'origine de l'adjectif *foraine* : elle écartait les étymologies liées à *foire* et à *four* pour privilégier au contraire une origine dérivée de *foreanus* (qui n'est pas résident) :

« **Forain, e > foraneus, a, un** (latin médiéval = qui n'est pas résident)...  
Adjectif lui-même dérivé à partir du radical \*for- entrant dans la composition de nombreux mots du latin classique, entre autres *foras* et *foris*,

<sup>(9)</sup> Un setier de blé vaut 0,932 hl.

<sup>(10)</sup> La récolte.

<sup>(1)</sup> *Lettre des Amis*, n° 93, avril 1992, pages 9-10.

<sup>(2)</sup> « La brique foraine » communication de Brigitte Saulais au Colloque *Le patrimoine en brique*, dans *Monuments Historiques*, n° 185, 1993.

deux adverbes signifiant *dehors avec (-as) ou sans (-is) mouvement* ; d'où le sens de l'adjectif forain : étranger, de dehors, de l'extérieur. »

J'avais à l'époque appuyé cette proposition par une étude complémentaire *A propos de la brique foraine* (*Lettre des Amis*, n° 94, mai 1992) dans laquelle je montrais que l'adjectif *forain* était utilisé sous l'Ancien Régime dans de très nombreuses expressions où il avait toujours ce sens d'étranger, venu du dehors, de l'extérieur : marchand forain, juge forain, traite foraine, bien tenants forains, vicaires forains...

Dans la *Lettre des Amis* n° 95, juin 1992, deux articles nouveaux venaient clore cette série : un court article de Gaston Commenge *A propos de la brique foraine*, corroborant les deux précédents, et une étude sur *La récupération de matériaux* (et en particulier de briques anciennes) au cours des siècles passés.

De ces divers articles semblaient émerger deux certitudes :

- l'origine du mot foraine : de *foreanus* : qui vient du dehors, de l'extérieur,
- l'interprétation de cette origine : la foraine serait la brique de tuilerie par opposition à la brique faite sur le chantier, crue ou sommairement cuite dans des fours de fortune.

\*

\* \*

La publication de nouvelles études, en 1993 et 1995, a relancé le débat en avançant des idées qu'il convient d'examiner ici.

**« Terres cuites en Savès et Serrère, matériaux et décors » :**

Pyréographe. Ed. Savès-Patrimoine, 1993.

Ce petit livre est une excellente contribution à l'étude des constructions en brique en Savès et Serrère, grâce au contenu de ses articles, bien sûr, mais surtout par la série de photos et de croquis qui l'illustrent avec pertinence. Nous y avons relevé un intéressant article de notre ami **Henri L. Petit** *Des terres cuites, matériaux et décors* complété par un glossaire qui termine l'ouvrage.

Mais, au sujet de la foraine, nous relevons, page 22 :

« Au risque de passer pour audacieux, même présomptueux, je maintiens - jusqu'à preuve du contraire - que ce mot *foraine* trouve son origine dans le provençal *for* signifiant four ; d'où brique *foraine* qui signifie clairement *brique de four* par opposition à la brique crue également répandue dans le Midi et dont parlait Vitruve dans son *Traité d'Architecture*. Sur ce point, la recherche de références et la réflexion restent ouvertes. »

Or les preuves et les références ont été données :

- « forain, e > forn, four (provençal)... n'est pas attesté comme adjectif dérivé de ce nom commun »

(B. Saulais, art. cité, *Lettre des Amis* n° 93)

en d'autres termes, on ne connaît aucun exemple ancien où l'adjectif forain dériverait du mot four. Dans *Le trésor du félibrige* de Mistral, par exemple, tous les mots dérivés de *foro* (p. 1153) évoquent l'idée d'extérieur, et le mot *four, hour, fourn...* (p. 1163) ne donne aucun adjectif dérivé, alors que l'on trouve explicitement : « *fouran, fouren, ano* : adj. Forain, aine, du dehors ».

- mon article *A propos de la brique foraine* (Lettre des Amis n° 94) montre que dans toutes les expressions anciennes connues utilisant l'adjectif *foraine*, le sens est toujours le même : de l'extérieur, du dehors :

traite foraine, prêtres forains, bien tenants forains, etc.

Des preuves ont donc bien été apportées...

### « Matières au fil de Garonne » (Accord édition, 1995)

Première partie : « **argile, sable et gravier** » par Jean-Loup Marfaing, architecte.

[deuxième partie, pour mémoire : « Marbres de Garonne », par J.M. Fabre et J.L. Schenck]

Ce splendide ouvrage illustré de somptueuses photographies et de quelques délicates aquarelles de l'auteur, est un plaisir pour les yeux et une mine de renseignements sur la nature et l'usage des divers matériaux et en particulier de la brique.

Jean-Loup Marfaing nous prévient d'abord (page 20) : *pour comprendre à la fois les qualités, la nature de cette brique et sa désignation, il faut remonter aux temps où sa fabrication et son usage constituaient à eux seuls l'art et la manière de bâtir : le XVIII<sup>e</sup> siècle. (...)*

*Quatre ou cinq termes désignent [alors] les qualités courantes de grande tuile plane dont le format unique, est déterminé par l'échantillon réglementaire. Entre toutes, la foraine a pris ensuite son sens générique actuel qui désigne la brique traditionnelle.*

Dans les pages suivantes, l'auteur fait la critique des diverses significations du mot *foraine* fondées à la fois sur l'étymologie et sur de fausses évidences :

Page 21, il écarte ainsi celle qui voudrait que la foraine soit la brique utilisée pour la maçonnerie extérieure, car *dans cet emploi, on trouve aussi toutes les autres qualités de brique*. Je me rallie moi-même à cette critique, déjà faite par B. Saulais, et d'autant plus que l'adjectif foraine évoque habituellement une origine (... *de l'extérieur*) et non une destination.

Page 22, J.-L. Marfaing critique ensuite la seconde hypothèse, d'après laquelle on opposerait *les briques façonnées sur le site du chantier, de qualités diverses, et les briques foraines - provenant d'ailleurs, de l'extérieur - en un mot d'une briqueterie*, car fabriquer des briques sur place supposerait *construire une briqueterie sur le site même [du] chantier*, ce qui fut rare, même dans le cas des grands chantiers (palais, cathédrales...).

Nous sommes bien d'accord sur ce point, en particulier sur les sites urbains où la place était réduite. Nous croyons en revanche que dans les sites ruraux la brique crue était fréquemment façonnée et séchée sur place par des gens aux revenus très modestes et parfois, sans doute, à demi-cuites dans des fours de fortune édifiés sur le site et qu'on ne saurait qualifier de briqueteries...

J.-L. Marfaing conclut ainsi, à la page suivante :

*Aussi brillante soit-elle, l'analyse philologique a ses limites. Elle n'ouvre qu'une piste sibylline. Pour emprunter une voie plus sûre, il faut savoir un peu cuisiner, et lire attentivement, sans préjugés, les **Us et coutume de la ville de Toulouse**, ouvrage publié en 1753 par Monsieur Lebrun, ingénieur et Directeur des travaux publics de la ville.*

C'est ce que nous allons faire.

### Relisons les « Us et coutumes de la ville de Toulouse » de M. Lebrun :

« *Les us et coutumes de la ville de Toulouse avec des instructions pour connoître les matériaux et généralement tout ce qui concerne la bâtisse* » (Toulouse, 1753), contient un Chapitre III intitulé **De la tuile ou brique** qui contient de très intéressantes indications mais aussi de déconcertantes ambiguïtés.

Page 50, l'auteur évoque pour la première fois *la tuile plane du grand Echantillon mesure de Toulouse*, sans définir ce qu'est ce grand échantillon, sans doute un moule ou un modèle de brique déposé dans un service officiel, servant de référence aux tuiliers de la région.

M. Lebrun précise ensuite les dimensions réglementaires de cette tuile plane : elle doit avoir quinze pouces de canne de longueur, neuf pouces sept lignes de large sur un pouce six lignes d'épaisseur.

Transposons ceci en dimensions métriques, en utilisant les tables de conversion de l'An X<sup>(3)</sup>, en notant bien qu'il s'agit de pouces et de lignes de canne, mesure de Toulouse<sup>(4)</sup> :

1 canne de Toulouse = 1,796 m

1 pouce de canne, mesure de Toulouse = 1/64 de canne soit environ 2,806 cm

1 ligne de canne, mesure de Toulouse = 1/512 de canne soit environ 0,3508 cm

ce qui donne pour une tuile plane du grand échantillon les dimensions officielles suivantes, arrondies au millimètre le plus proche :

(3) *Tables de comparaison entre les mesures anciennes et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique, avec leur explication et leur usage, pour le département de la Haute-Garonne, à Toulouse chez veuve Douladoure, An X.*

(4) *Nen pas confondre :*

1 pouce de canne = 1/64 de canne soit 2,806 cm environ,  
et 1 pouce de toise = 1/72 de toise soit 2,707 cm environ,  
de même :

1 ligne de canne = 1/512 de canne soit 0,3508 cm environ,  
et 1 ligne de toise = 1/864 de toise soit 0,2255 cm environ.

Longueur :	15 pouces de canne :	42,1 cm
Largeur :	9 pouces 7 lignes de canne :	27,7 cm
Épaisseur :	1 pouce 6 lignes de canne :	4,9 cm

(5)

Soit approximativement, en arrondissant au centimètre le plus proche :

**42 x 28 x 5 cm<sup>(6)</sup>**

Mais, dès la page suivante apparaît une première ambiguïté : alors que viennent d'être définies les dimensions obligatoires de toute tuile plane du grand échantillon, M. Lebrun précise que *la tuile foraine et (la tuile) biscuit (n'ont) pas tout à fait les dimensions ci-dessus marquées* (page 51).

Le même paragraphe introduit une nouvelle difficulté de lecture et de compréhension :

*La tuile foraine et biscuit (...) n'étant pas bien droite (...) les ouvriers suppléent à ce défaut par le plus ou moins de mortier qu'ils employent à chaque assise pour les mettre de niveau.*

La brique foraine est donc loin d'être parfaite. Pourtant, page 54, M. Lebrun conseille aux acheteurs de *prendre garde au mélange ; car les tuiliers ne manquent jamais de faire passer quinze ou vingt tuiles communes sur chaque cent de tuiles foraines, y mêlant même de la tuile biscuit*. Il y a donc des qualités bien inférieures à celles de la foraine. Et l'auteur ajoute encore : *Ils mêlent également la tuile de marteau parmi la tuile rouge*.

Cette hiérarchie que nous pressentons dans la qualité des briques planes du grand échantillon - toutes cependant de mêmes dimensions ou de dimensions approchées - nous est confirmée par le détail des prix que donne M. Lebrun, page 53 :

tuile rouge ou rougette :	7 livres 10 sols le cent,
tuile foraine :	5 livres -
tuile de marteau :	4 livres -
tuile commune :	3 livres 10 sols -

La différence de prix provient évidemment de la qualité de cuisson. Nous proposons les distinctions suivantes, sans certitude absolue mais avec une certaine vraisemblance :

- la tuile *rouge* ou *rougette* représente le « haut de gamme » de la fabrication : elle est la mieux cuite (voyez sa couleur) et la plus plane (voyez son prix) car sans doute placée de chant au plus près des sources de chaleur,

- la tuile *foraine* est la tuile de qualité, bien cuite, mais parfois un peu déformée du fait d'une position moins centrale ou moins verticale dans le four,

(5) Ce qui ne correspond pas aux conclusions de J.-L. Marfaing (page 22) : 42 x 27,3 x 4,2 cm.

(6) Ce qui correspond parfaitement aux dimensions de la *brique traditionnelle du Midi toulousain - et plus largement du Tarn albigeois, d'une partie du Gers, de l'Ariège - , désormais normalisée au format 42 x 28 x 5 cm [qui] prenait le nom usuel de foraine (...)*. (Jean-Loup Marfaing, *op. cit.*, page 20).

- la tuile *de marteau* est encore une tuile de qualité mais volontairement moins cuite, plus « douce », permettant la taille pour retouches et moulurations,
- la tuile *commune*, le tout-venant de la production, utilisée pour toutes les maçonneries à l'exception des parements pour lesquels on utilisait de préférence les tuiles des qualités précédentes,
- enfin la tuile *biscuit* (« cuite deux fois), tuile médiocre, de second choix, recuite peut-être à l'issue d'une première cuisson insuffisante ou, plus simplement, brique trop cuite, « brulée » par une cuisson excessive, que l'un utilisera surtout dans les *blocages* ou pour des constructions secondaires, à moindres frais.

On pourrait croire que c'est le hasard qui assure une cuisson plus ou moins réussie à chaque brique et que, au défournement, on trie empiriquement les tuiles pour les classer dans les diverses catégories. La lecture attentive des *Us et coutumes* montre qu'il n'en est rien et que les qualités - et les quantités - obtenues sont prévues dès l'enfournement et proviennent donc vraisemblablement de la disposition des briques dans le four.

Page 52, M. Lebrun nous indique en effet qu'il y a deux types de fournées :

Dans le **1er cas** la fournée contient non seulement des tuiles planes du grand échantillon (16 000 environ), mais aussi des briques de dimensions diverses (tuiles *carreau*, *violette*, etc.).

Dans le **2e cas** la fournée ne contient que des tuiles planes du grand échantillon, au nombre de 21 000 environ :

	rouges	rougettes	<b>foraines</b>	marteau	communes	total
1er cas :	1 000	1 000	<b>3 000</b>	2 000	9 000	16 000
	6,2 %	6,2 %	<b>18,7 %</b>	12,5 %	56,2 %	100 %
2e cas :	2 000	2 000	<b>4 500</b>	3 500	9 000	21 000
	9,5 %	9,5 %	<b>21,4 %</b>	16,6 %	48,8 %	100 %

Dans les deux cas la foraine ne représente qu'environ 20 % de la production. On comprend qu'elle soit devenue, à l'époque de M. Lebrun, synonyme de brique de qualité, même si elle est distancée en qualité par les tuiles *rouge* ou *rougette*.

Plus tard, et je rejoin ici la thèse de J.-L. Marfaing, dans les grandes briqueteries du XIXe siècle, on obtiendra sans peine des cuissons plus régulières et des qualités plus uniformes. Les distinctions entre tuiles rouge, foraine et commune s'estomperont peu à peu et seul subsistera le terme générique de **foraine**, toujours synonyme de brique de qualité, au format standardisé de 42 x 28 x 5 cm.

\*  
\* \*

A l'issue de cette étude, il nous paraît :

- assuré que l'adjectif **foraine** procède du latin médiéval *foraneus*, qui n'est pas résident, qui vient de l'extérieur.

- possible qu'il ait désigné, à l'origine, une *brique de tuilerie* par opposition à la brique façonnée sur place, crue ou sommairement cuite.
- probable qu'au cours du temps, il ait pris le sens générique de *brique plane de qualité, de format 42 x 28 x 5 cm.*

Louis LATOUR

**Document annexe :**

Nous avons trouvé aux Archives municipales de Toulouse le document suivant (HH 47) qui confirme les mensurations des tuiles planes, ainsi que des tuiles *violette, carreau* et des tuiles *canal* :

*Ordonnance de Messieurs les Capitouls  
Du 21 octobre 1768  
contre les tuiliers du Gardiage et portant règlement au sujet  
des tuiles planes, violettes, carreau et canal.*

(...)  
*avons enjoint aux tuiliers de la ville et gardiage, de faire cuire la tuile avec du bon fagot, & non avec de broussaille ; de n'en mettre dans chaque fournée que vingt milliers tout au plus ; de faire la tuile en sorte qu'étant cuite, elle se trouve de la mesure portée par les reglemens ; sçavoir, la tuile plane de quinze pouces de canne en longueur, neuf pouces sept lignes de large sur un pouce six lignes d'épaisseur ; la tuile violette de quatorze pouces de longueur, quatre pouces quatre lignes de largeur sur un pouce cinq lignes d'épaisseur ; la tuile carreau de huit pouces en carré sur un pouce quatre lignes d'épaisseur ; la tuile canal de dix huit pouces quatre lignes de longueur, cinq lignes d'épaisseur, huit pouces d'ouverture à un bout et cinq pouces six lignes à l'autre bout.*  
(...)

